

# La lettre d'information

## CGT-INDUSTRIE

### des TSEI

Lettre d'information N° 6  
spécial CAP des TSEI-juin 2013

#### Sommaire de la 6<sup>ème</sup> lettre

#### Déclaration liminaire des organisations syndicales

##### A- Ordre du jour de la CAP du 18 juin 2013

###### 1-Mouvements

2- Evaluation 2012- répartition des réductions et majoration d'ancienneté

3- point de situation sur la titularisation d'un stagiaire issu du concours 2011 dans le corps des TSIM

4- intégrations/positions (affectation/retraite)/état des effectifs

5- tableau d'avancement au grade de TSPEI

6- tableau d'avancement au grade de TSCEI

##### B- Informations supplémentaires



#### Vos représentants élus en CAP Pour la CGT

**Dominique RUMEAU TSCEI**  
**DREAL Midi-Pyrénées**  
**05 61 15 39 76**

[dominique.rumeau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dominique.rumeau@developpement-durable.gouv.fr)

**Emmanuel FLAHAUT TSEICN**  
**DREAL Poitou-Charente**

[Emmanuel.flahaut@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Emmanuel.flahaut@developpement-durable.gouv.fr)

## Déclaration liminaire

En premier lieu, la CGT Industrie reviendra rapidement sur les conséquences du « VT 2013 » proposée le 6 mai par la DREAL Midi-Pyrénées à M le directeur de la DGEC. En tant que représentant du personnel, devant cette menace quant à l'avenir des agents affectés sur les missions « véhicules », la CGT industrie a sollicité début juin le directeur de la DGCIS pour nous faire part de ses éléments de réponse en tant que gestionnaire de corps. Il y a lieu d'ajouter que le courrier de la DREAL Midi-Pyrénées diffusé aux agents a été très mal ressenti.

Le point principal de cette déclaration liminaire aborde le plan de qualification exceptionnel d'accès aux corps des IIM et sa mise en place à l'heure actuelle. Selon les informations recueillies par la CGT Industrie, la mise en œuvre de ce plan pour 2013 semble difficile. Rappelons qu'en 2012 déjà, les postes proposés n'avaient pas pu être tous pourvus (seulement 11 sur 15). Le MEDDE ferait actuellement obstacle à la parution de postes initialement prévus dans ce plan, si ils n'ont pas été une première fois offerts sans succès aux IIM. Le MEDDE souhaite conduire ce plan en utilisant les règles de parutions habituelles des postes.

Il est illusoire de vouloir traiter, avec des outils de gestions ordinaires, un plan de qualification exceptionnel issu de la fusion exceptionnelle de deux corps pour des TSCEI qui occupe depuis de nombreuses années des postes correspondants à des fonctions d'ingénieurs et pour lesquels la DGCIS s'est engagée à faciliter l'évolution des carrières.

A situation exceptionnelle, il convient de mettre en œuvre des dispositions exceptionnelles et ne pas s'en tenir aux règles de gestion ordinaires, « **là où il y a une volonté, il y a un chemin** ».

En persévérant à vouloir appliquer les règles de gestions habituelles de propositions des postes en premier lieu aux IIM, le MEDDE :

- précipitera l'échec de ce plan de qualification exceptionnel,
- consacrera en tant que critère déterminant la promotion des candidats l'unique critère d'une mobilité importante géographique au lieu de privilégier le critère de qualité de l'agent,
- fera des postes pourvus via ce plan de qualification, des postes « coup de chapeau »,
- pénalisera les services d'accueil,
- enverra les agents candidats à une promotion s'installer le long de la ligne Maginot après leur avoir proposé en 2012 de suivre les traces d'Henri Charrière,
- s'opposera aux orientations définies par le Président de la République lors de son discours de Dijon en début d'année relatif aux conditions d'amélioration de fonctionnement de l'administration française.

Les représentants du personnel des techniciens ont adopté en ce début d'année des positions courageuses pour assurer la continuité du corps et l'intérêt général, la CGT Industrie propose à l'administration de poursuivre l'intérêt général en créant les conditions de réussite de ce plan de qualification pour que ce plan de qualification soit une réussite pour les agents et les services.

Il est bon de se rappeler que l'administration sait trouver des chemins pour faciliter des évolutions de carrières lorsqu'elle en a la volonté. Ainsi, en fin d'année 2011, un IIM a été promu IDIM alors qu'il ne figurait pas sur les listes de proposition des services de début d'année. Très récemment, deux IIM ont été promus sur place pour des postes de spécialistes « véhicules ».

Dernier point de cette déclaration liminaire, deux agents ont fait acte de candidature sur des postes « hors cœur de métier » pour des considérations uniquement liées à l'éloignement domicile-travail entraînant un nombre important de kilomètres parcourus quotidiennement. Il est temps d'accélérer le processus du télétravail, qui existe officieusement ou officiellement depuis un certain nombre d'année au MINEFI. La mise en place du télétravail permettrait aux agents de poursuivre l'exercice de leur missions actuelles et de gagner en qualité de vie.

**La CGT demande que cette déclaration liminaire soit jointe au procès-verbal.**

## **En réponse aux déclarations liminaires des représentants du personnel,**

- la DGCIS a indiqué qu'elle répondrait officiellement à la CGT industrie concernant les agents en poste en activité véhicule après avoir consulté la DGEC. M Fauré (le DGCIS) a déjà reçu la CGT industrie il y a une semaine.
- concernant le plan de qualification (12 postes), la DGCIS a indiqué qu'il était difficile de ne pas respecter les règles de gestion, qu'elle souhaitait également les respecter et qu'elle serait très attentive à la liste proposée par les employeurs qui devraient paraître sous peu.
- Concernant le télé-travail, la DGCIS est tout à fait favorable au recours à cette organisation de travail, mais que sa mise en place relevait de la compétence des employeurs.
- Une formation en fin d'année voire début d'année 2014 pour préparer les TSEICN à l'examen professionnel d'accès à TSPEI sera mis en place (formation sur la note de synthèse et l'option véhicule (étant entendu que les TSEICN devraient majoritairement choisir cette option)).
- Concernant la faiblesse des recrutements en TSPEI, les difficultés budgétaires actuelles rendent les recrutements difficiles, toutefois, la DGCIS a prévu de rencontrer les employeurs sur cet aspect.
- Concernant les postes de 2ème niveau dont les périmètres ne correspondraient pas aux attentes des règles de gestion, il s'agit pour le MEDDE d'une approche nouvelle puisque traditionnellement, le MEDDE ne fait pas de distinction marquée entre les différents grades d'un corps. La DRH du MEDDE s'emploie toutefois à inverser la tendance pour les postes « cœur de métier » des TSEI.
- Concernant le ratio « examen professionnel/tableau d'avancement » dans le cadre des promotions, ce ratio traditionnellement de « 75%/25% » dans la fonction publique a été porté par la DGCIS à « 66 %/33% » pour améliorer le tableau d'avancement.
- La convention de gestion entre le MEDDE et la DGCIS pour cadrer budgétairement les retours des TSEICN mis à disposition depuis VT 2005 dans les postes « cœur de métiers -DREAL » puisque la DGCIS « paye » à 100 % les TSEICN mis à disposition n'a pas encore été signée.

### A- Ordre du jour de la CAP du 18 juin 2013

#### **1-Mouvements**

Les mouvements suite à mutation sont regroupés dans les tableaux en fin de document. Les postes qui n'ont fait l'objet d'aucune demande de mutation n'ont pas été insérés dans le tableau.

#### **2- Evaluation 2012- répartition des réductions et majoration d'ancienneté**

En 2011, 3 agents avaient fait l'objet de majorations d'ancienneté. Cette année, un seul agent a fait l'objet de majoration d'ancienneté. La CGT Industrie saisi par l'agent, a présenté son cas.

Malheureusement, l'agent n'ayant pas officiellement transmis un recours à la CAP, celle-ci n'a pas pu vérifier le bien-fondé de la majoration .

#### **3-Point de situation sur la titularisation d'un stagiaire issu du concours 2011 dans le corps des TSIM**

Déjà évoquée lors des précédentes CAP, le stagiaire, en poste dans une nouvelle DREAL (depuis une première période de titularisation non réussie) pour effectuer sa nouvelle période de stage avant la titularisation, devrait être titularisé au bout de la période de stage qui s'achève en septembre et acté lors de la prochaine CAP.

La DGCIS a loué l'attitude de la DREAL d'accueil (directeur et chef d'unité) lesquels se sont investis pour faire de cette nouvelle période de stage une réussite.

La CGT industrie transmettra un courrier à cette DREAL pour saluer leur investissement.

#### **4- positions (retraite)/état des effectifs**

## a-retraite

Les noms des agents partant à la retraite au cours du deuxième semestre 2013 ne peuvent pas être repris sur cette lettre déposée sur le site internet de la CGT-INDUSTRIE. Le nom des agents est communiquée via la lettre qui est diffusée par messagerie .

15 TSEI partent à la retraite ce deuxième semestre dont 9 TSCEI, 3 TSPEI et 3 TSEICN.

## b-état des effectifs au 01/06/2013

	TSEICN	TSPEI	TSCEI	Total
Effectifs en nombre	250	313	358	921
Effectifs en %	27,14%	33,98%	38,87%	100 %

## 5- tableau d'avancement au grade de TSPEI

Les ratios « pro/pro (%) » n'ayant pas été entérinés définitivement par le ministère, la liste bien qu'établie n'est pas diffusée. Les agents pressentis pour faire l'objet de la promotion ont été contactés.

Il y a lieu d'ajouter que 121 TSEICN sont proposés par les services. Ce nombre et la qualité de l'investissement des TSEICN dans les services rendent l'exercice de promotion par la liste d'aptitude difficile à mener.

**La CGT industrie attire l'attention des TSEICN sur l'examen professionnel de fin d'année voire début d'année 2014 qui leur permettra plus sûrement de parvenir à une promotion, ainsi que sur la formation programmée en fin d'année pour les épreuves de l'examen sur la note de synthèse et l'option véhicule (étant entendu que les TSEICN devraient majoritairement choisir cette option).**

Enfin, saisi par un agent d'une DREAL, la CGT Industrie a demandé des explications sur la non-proposition de cet agent sur la liste des 121 fiches de proposition remontées par les services d'accueil. Cet agent, sur des postes cœurs de métiers depuis 1988, bien noté, investi dans ses missions, figurait en 2010 sur la liste complémentaire d'accès au corps des TSIM. La DGCIS a indiqué qu'elle allait examiner avec la DREAL considérée la situation de cet agent.

## 6- tableau d'avancement au grade de TSCEI

Le nom des agents promu ne peut pas être repris sur cette lettre déposée sur le site internet de la CGT-INDUSTRIE. Le nom des agents est communiqué via la lettre qui est diffusée par messagerie.

8 agents ont été auditionnés par le jury. 7 agents ont été promus.

De plus, 1 agent a été promu au titre du coup de chapeau et 1 agent au titre du principalat.

## 7 Résultats de la CAP

Les résultats nominatifs des mutations des TSEI ne sont pas repris sur sur cette lettre consultable sur le site internet de la CGT- Industrie, mais sont diffusés dans les envois de la lettre par messagerie.

## B-informations supplémentaires

Les arrêtés portant création des examens professionnels d'accès au grade de TSPEI et TSCEI ont été signés les 06/06/2013. Le canevas du dossier RAEP d'accès au grade d'IIM a été revu dans une optique de simplification.

Comme vous avez pu le noter à la lecture des tableaux de mutations, parfois des mutations d'agents provenant des DIRECCTE vers le périmètre DREAL n'ont pas pu être réalisées pour des considérations d'ordre budgétaires liées au plafond d'emplois annuel du MEDDE et résumées sous l'appellation « compteur SERM ». Il faut noter toutefois que les agents TSEICN mis à disposition dans d'autres structures ne se heurteront pas à cette problématique de compteur puisque la retour de ces agents sera prochainement encadré par une convention de gestion entre le MEDDE et la DGCIS.

Sur le site internet (<http://www.centrale-finances.cgt.fr/>) vous pourrez retrouver les derniers courriers échangés avec l'administration relatif à l'activité véhicules et un lien vers les derniers sujets de l'examen professionnel d'accès au grade d'IIM

